

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES
MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUBIN DE CRAVANT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE REVERCOURT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONTIGNY SUR AVRE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FESSANVILLIERS MATTANVILL
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CRUCEY VILLAGES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BREZOLLES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE RUEIL LA GADELIERE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BEROU LA MULOTIERE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BEAUCHE

**La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :**

SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES

Prélèvement	00122876	Commune	BEROU-LA-MULOTIERE
Unité de gestion	0362 SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES	Prélevé le :	lundi 27 mai 2024 à 11h45
Installation	TTP 001588 LA COTE A GIROUX	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000003340 SP LA COTE A GIROUX	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Chlore libre
Chlore total

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.5 °C				25.00
7.3 unité pH			6.50	9.00
0.03 mg(Cl2)/L				
0.06 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00128824

Référence laboratoire : LSE2405-31105

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,132	µg/L		0,10		
------------------------	--------------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,335	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122876)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil SA (R417888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil 471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau.

Chartres, le 28 août 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE